

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

19 DECEMBRE 2003

PROPOSITION DE RESOLUTION

VISANT A CREER A LA RTBF UNE EMISSION TELEVISEE
CONSACREE AU STATUT DE LA FEMME
DEPOSEE PAR M. **BAILLY** ET MME **EMMERY**

DEVELOPPEMENTS

Les progrès des moyens de communication au cours des dernières années ont offert de nouvelles possibilités pour rendre visible la contribution des femmes à la société. Ils ont permis aux femmes de s'organiser et de communiquer entre elles à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Ces progrès ont également rendu possible la constitution d'un réseau mondial de communication qui transcende les frontières nationales et influe sur les politiques des gouvernements, les attitudes des individus et le comportement social. Les médias sont le centre d'opération de l'expression, produisant et transmettant l'information qu'ils considèrent importante pour la société. C'est principalement par le biais des médias que l'opinion publique est façonnée, orientée et renforcée. Pour cette raison, les médias doivent représenter correctement le pluralisme des images et des discours engendrés par la société, en particulier ceux que produisent les femmes, car elles sont des partenaires indispensables à ce dialogue public. Il est donc important que les contenus médiatiques respectent la pluralité et la diversité des voix, des images et des paroles qui favorisent l'équité et la justice entre les sexes.

Ces dernières années, on assiste à un juste débat sur les liens qui existent entre les femmes, les médias et les communications. On critique également l'usage du corps de la femme pour promouvoir les ventes ou augmenter le nombre de téléspectateurs. Le peu de progrès enregistrés sur ces points encourage les femmes qui s'opposent à la discrimination, aux stéréotypes et aux préjugés culturels à poursuivre leurs efforts. Les femmes sont et veulent être considérées dans leur totalité en tant que citoyennes, sujets des communications et nanties de droits égaux.

C'est à cette fin qu'une émission télévisée intégrée aux programmes de la RTBF pourrait être utilement mise en œuvre. Cette émission traiterait de sujets liés aux droits des femmes, aux inégalités qui subsistent et aux atteintes à leur dignité que l'on observe encore dans les médias. En stimulant ce type de réflexion et de débat, l'émission concernée contribuerait à l'amélioration du statut de la femme au sein de la société.

PROPOSITION DE RESOLUTION

VISANT A CREER A LA RTBF UNE EMISSION TELEVISEE CONSACREE AU STATUT DE LA FEMME

— Considérant que le Gouvernement de la Communauté française dans sa déclaration politique communautaire, dans le but d'assurer dans les faits l'égalité entre les hommes et les femmes, s'engage à développer une stratégie fondée sur la discrimination positive et à veiller spécifiquement au respect de la dignité de la femme dans les médias.

— Considérant l'article 3 du décret du 14 juillet 1997, modifié par le décret du 19 décembre 2002, portant statut de la Radio Télévision belge de la Communauté française (RTBF) qui stipule que « l'entreprise, en arrêtant son offre de programmes, veille à ce que la qualité et la diversité des émissions offertes permettent de rassembler des publics les plus larges possibles, d'être un facteur de cohésion sociale (...). Ces émissions tendent à provoquer le débat et à clarifier les enjeux démocratiques de la société, à contribuer au renforcement social, notamment par une éthique basée sur le respect de l'être humain et du citoyen, à favoriser l'intégration et l'accueil des populations d'origine étrangère vivant en Communauté française ».

— Considérant que le préambule de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du contrat de gestion de la Radio Télévision belge de la Communauté française (RTBF) reprend le même principe.

— Considérant que l'article 2 de ce même arrêté stipule que le conseil d'administration de la RTBF est le seul compétent pour établir la grille des programmes.

— Considérant les éléments exposés dans le développement et plus particulièrement la nécessité pour les femmes de disposer d'un espace qui permette de faire part aux téléspectateurs de questions et enjeux spécifiques (droits des femmes, égalité des rémunérations, prévention de la santé, etc.).

— Considérant que la RTBF est le média idéal pour rencontrer cet objectif de construction citoyenne.

Le Parlement de la Communauté française invite:

— Le conseil d'administration de la RTBF à prévoir, par les moyens adéquats, dans sa grille de programmes une émission visant à aborder les thématiques spécifiques aux femmes et contribuant à améliorer le statut de la femme au sein de la société.

— Le conseil d'administration de la RTBF à informer le Parlement de la Communauté française de la mise en œuvre ainsi que de l'évaluation de cette émission.

A. BAILLY.
I. EMMERY.